Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260706-2026_56-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NGUYEN-QUAN Christian

Présents : NGUYEN-QUAN Christian, MOUCHOUX Mickaël, CHAPON Nelly, BATTAIS Dominique, BINOIST Christophe, HONORÉ David, PIOT Gaël, FAISANT Emilie, LELOUP Coralie, QUEVERT Emilie, SOUQUET Julie
Excusés : BEAUCHER Jean-Luc, HOUSSAIS Chantal (QUEVERT Emilie), RAULT Mélanie (HONORÉ David)
Absent : NESTORET Steve
Madame FAISANT Emilie a été élue secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	11	13

Date de la convocation
Le 26 juin 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 juillet 2026

et publication le 18 juillet 2026

2026-56 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Marcillé-Raoul au Syndicat du Regroupement Scolaire Marcillé/St Rémy
Pour l'année scolaire 2026-2027, il convient de renouveler, en accord avec l' agent, la convention de mise à disposition de l'agent communal au Syndicat du Regroupement Scolaire Marcillé/St Rémy pour exercer les fonctions de surveillance des enfants à la garderie avant et après la classe et d'accompagnement dans le car.

Après lecture et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de l'agent au Syndicat du Regroupement Scolaire Marcillé/St Rémy pour l'année scolaire 2026-2027 telle qu'elle est présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLE-RAOUL ILLE-ET-VILAINE